

LA PARTICIPATION CITOYENNE DES HABITANTS



Avis du conseil des sages de Saint-Aubin-du-Cormier

Décembre 2016

SOMMAIRE

TITRE 1 - LE CONTEXTE GENERAL	p. 3
TITRE 2 - LA COMMANDE DE LA MUNICIPALITE	p. 4
TITRE 3 - LE DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT	
Chapitre 1 - La participation citoyenne organisée	p. 5
Chapitre 2 - La participation citoyenne non institutionnelle	p. 6
TITRE 4 - LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DES SAGES	
Chapitre 1 - Le postulat de départ	p. 7
Chapitre 2 - Première recommandation : poursuivre et amplifier la mise en œuvre d'actions ponctuelles de participation citoyenne	p. 8
Chapitre 3 - Deuxième recommandation : mettre en œuvre une démarche de participation citoyenne durable et généralisable	p. 9
§ 3.1 Le cadre de la démarche : le quartier	p. 9
3.11 Le quartier, lieu d'expression de la participation citoyenne	p. 9
3.12 La reconnaissance « officielle » du quartier comme cadre d'action de la vie citoyenne	p. 10
3.13 Le découpage des quartiers : l'affaire des habitants	p. 11
§ 3.2 Une démarche en 4 étapes	p. 11
Etape n° 1 : le lancement	p. 11
Etape n° 2 : la phase expérimentale	p. 12
Etape n° 3 : le bilan de l'expérimentation	p. 13
Etape n° 4 : la généralisation de la démarche	p. 13
Le calendrier de déploiement de la démarche	p. 14
CONCLUSION	p. 15
ANNEXES : LES FICHES ACTIONS	p. 16 à 36

TITRE 1 - LE CONTEXTE GENERAL

Notre démocratie est marquée par une culture forte de la délégation. Le citoyen délègue son pouvoir de décision à des élus et son pouvoir d'agir à une administration. Il délègue à d'autres tout ce qui relève de l'intérêt général sans s'en préoccuper lui-même. Son raisonnement est de dire « j'ai voté » un peu comme il dirait « j'ai payé » pour un service en retour. Il est dans une logique de consommation de service public. Et, à l'inverse, l'élu est dans une posture de prestataire de service public, de promesse, un peu comme une entreprise fait une promesse commerciale.

On constate cependant qu'un changement est en train de s'opérer dans la relation citoyen-élu. Cette évolution est liée à une société du numérique dans laquelle on est de plus en plus amené à être des contributeurs. Avec les blogs, les réseaux sociaux, on n'est plus seulement des consommateurs d'information, on peut participer à la production de l'information.

Cette modification des comportements fait que les projets sont plus souvent contestés. Les citoyens n'acceptent pas les actions dont ils ne comprennent pas le sens. Plus ça va, plus on remet cette culture de la délégation en cause.

C'est pourquoi, aujourd'hui, l'élu local doit être à la fois un porteur de projets et un animateur de la politique locale. Il faut que l'élu quitte sa posture du visionnaire qui porte les projets, pour les citoyens et à leur place, pour entrer dans une dynamique d'animateur qui va libérer les énergies citoyennes et donner un maximum d'opportunités de s'impliquer dans l'intérêt général. Si, de son côté, l'élu ne change pas, les choses risquent de s'aggraver : le citoyen sera de plus en plus dans la contestation et non dans l'action constructive.

Aborder la problématique de la participation citoyenne des habitants suppose donc de s'intéresser à la fois aux comportements des citoyens et aux pratiques des élus. Le défi est de passer d'une pratique unique de la citoyenneté par délégation à une pratique additionnelle de la citoyenneté contributive ou, en d'autres termes, de faire évoluer le citoyen-consommateur pour qu'il devienne un citoyen-acteur. Autrement dit, « *la politique, ça ne se limite pas à glisser un bulletin dans l'urne. C'est d'abord l'affaire des citoyens. La participation citoyenne, ça s'apprend et la responsabilité publique, ça se partage* » (Guillaume GAROT, député de la Mayenne).



TITRE 2 - LA COMMANDE DE LA MUNICIPALITE

Désireuse de développer la démocratie locale et la participation des Saint-Aubinais à la vie de leur commune, la municipalité a passé au conseil des sages, en avril 2015, une commande ainsi formulée :

« Selon son origine, le mot participation implique un engagement au dialogue, un certain partage du pouvoir.

L'intérêt de permettre aux habitants d'être acteurs de la ville n'est plus à démontrer tant sur le plan humain, sociétal que politique.

*Considérée comme un processus d'engagement volontaire, la participation citoyenne offre aux personnes, agissant seules ou au sein d'un groupe, la possibilité d'influer **sur une décision ou sur une action significatives** qui agit sur leur communauté.*

Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative de membres de la société civile ou de décideurs politiques.

En reprenant les compétences générales de notre collectivité, il nous a paru intéressant de s'interroger sur le développement et sur la déclinaison de cette pratique au travers des domaines social, culturel, sportif, de loisirs, d'entretien, d'environnement, de voiries, etc.

Comment, dans ces attributions locales et de proximité, impliquer, permettre aux habitants de participer, de se sentir responsables au travers d'animations, de services, de projets, d'échanges citoyens ?

Exemples : réalisation du banc du Jardin d'Odile, l'idée du parcours pyrogravé autour de l'étang, le Jardin médiéval.... »

En réponse à cette commande, le conseil des sages a choisi de formuler deux niveaux de recommandations :

1) il recommande de poursuivre et d'amplifier la mise en œuvre d'actions ponctuelles destinées à créer une habitude de participation citoyenne au sein de la population. A cet effet, il propose quelques actions qui pourront constituer l'amorce d'un « catalogue », à enrichir au fur et à mesure et dans lequel la municipalité, le mouvement associatif ou un groupe d'habitants souhaitant prendre l'initiative d'une action de participation citoyenne pourront puiser ;

2) le conseil des sages considère cependant que la problématique principale n'est pas tant de proposer des actions concrètes mais bien davantage de savoir comment mobiliser les habitants pour les amener à s'impliquer dans la vie de tout ou partie du territoire communal. C'est pourquoi, il suggère à la municipalité d'initier une démarche visant à mettre en place une participation citoyenne **durable et généralisée à terme**. Il invite donc la municipalité à engager un travail de fond et à ne pas se limiter à quelques actions « coup de poing » dont le résultat est certes plus visible rapidement mais bien souvent aussi beaucoup plus éphémère. A cet effet, il propose une méthodologie destinée à inscrire la participation citoyenne dans la durée.

TITRE 3 - LE DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

Avant de détailler ses propositions, le conseil des sages a souhaité évaluer globalement le niveau d'engagement citoyen des habitants de la commune (1). Il s'est attaché à recenser les pratiques démocratiques déjà actives sur la commune, en identifiant les actions et les acteurs. A cet égard, on observe l'existence d'un certain nombre d'initiatives locales organisées, d'origine municipale ou associative, qui favorisent la participation des Saint-Aubinais à la vie de leur commune en leur permettant de se mettre au service de l'intérêt général. A côté, on constate aussi des initiatives émanant de personnes ou de groupes de personnes, en dehors de tout cadre institutionnel, qui révèlent une forme de solidarité citoyenne entre habitants d'un même secteur.

(1) Cette évaluation repose sur les informations détenues par les sages et leur perception de la pratique de la citoyenneté au plan local : elle n'a donc pas la prétention d'être exhaustive ni de répondre totalement à des critères objectifs.

Chapitre 1 - La participation citoyenne organisée

A Saint-Aubin-du-Cormier, nous ne partons pas de rien. La pratique de la démocratie locale et de la participation citoyenne des habitants est déjà une réalité, principalement depuis 2014. Mais d'application récente, elle n'a pas permis encore d'engager un mouvement de fond aux effets pérennes et durables. Ainsi, plusieurs initiatives de l'actuelle municipalité s'inscrivent dans le champ de la participation citoyenne. Les plus emblématiques sont :

- la relance du conseil municipal des enfants, en sommeil pendant plusieurs années,
- la mise en place du conseil des sages,
- l'ouverture des commissions à des non-élus,
- l'organisation d'ateliers participatifs dans le cadre de l'étude des grands projets (le parc, le domaine de l'étang, la rue de Rennes...),
- le droit de parole donné au public lors des séances du conseil municipal.

Cependant, cette participation, pour réelle qu'elle soit, ne traduit pas aujourd'hui un mouvement d'envergure. Si l'on y ajoute d'autres acteurs bénévoles de la vie citoyenne locale (les administrateurs non élus du CCAS, les distributeurs du journal municipal, les participants à des groupes de travail ponctuels...), cette participation concerne tout au plus une petite centaine d'habitants de la commune, soit moins de 3% de la population locale.

A ces initiatives de la municipalité, il convient aussi d'ajouter celles d'origine associative qui ont pour objectif de rassembler la population autour d'actions visant davantage l'intérêt général que la satisfaction de besoins particuliers. C'est, par exemple, le sens de l'action menée par

l'association « Ragoles et Béruchets » autour du jardin médiéval dont elle assure l'entretien. Dans une certaine mesure, l'action d'animation menée par le comité des fêtes peut aussi être assimilée à une forme d'engagement citoyen : ses bénévoles œuvrent en effet pour la promotion de la commune et la satisfaction d'un intérêt collectif. De la même façon encore, en participant à la préservation de l'étang, donc du patrimoine communal, l'association « La Gaule Saint-Aubinaise » apporte une contribution pouvant être qualifiée de citoyenne.

L'action des associations sportives dans ce domaine est également primordiale. Si elles ont bien sûr un rôle d'apprentissage à la pratique d'une activité sportive, elles ont également un rôle éducatif et social majeur auprès des enfants : elles représentent le troisième lieu éducatif après l'autorité parentale et l'école. Si l'on prend l'exemple du Stade Saint-Aubinais, le club a ainsi mis en place un Programme Educatif Fédéral qui aborde à la fois des règles du jeu mais aussi des règles de vie concernant la santé (hygiène de vie, méfaits du tabac, de l'alcool, du cannabis), l'environnement (réduction de sa consommation d'eau, tri des déchets, co-voiturage, journée stade propre) et l'engagement citoyen (apprendre à dire bonjour, « les footballeurs ont du cœur », soutien à une famille de migrants...).

Par contre, s'agissant de la plupart des autres associations saint-aubinaises qui proposent une offre plus ciblée dans le domaine des loisirs, on ne peut pas, au sens strict, considérer leur action comme une forme de participation citoyenne. Leur rôle est certes essentiel dans la vie de la commune, l'investissement de leurs bénévoles est exemplaire et indispensable, mais il s'agit là d'abord d'un engagement tourné vers la satisfaction de besoins individuels plus que vers celle d'un besoin d'intérêt général. Elles peuvent cependant être parfois considérées comme des acteurs de la citoyenneté lorsqu'elles sont à l'origine, seules ou regroupées à quelques-unes, d'événements à portée collective. C'est l'exemple de l'opération « courir pour la cause », organisée chaque année au mois de novembre par les Joggers du Couesnon, avec la participation de la Retraite Sportive : cette manifestation mobilise le jour même plus de 80 bénévoles pour l'organisation et l'encadrement ; elle accueille, dans un élan de solidarité, plus de 800 personnes, de tous âges.

Chapitre 2 - La participation citoyenne non institutionnelle

Certains habitants, dans les quartiers, pratiquent une forme de participation citoyenne, à la manière de M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir. L'exemple le plus significatif est la fête des voisins dont l'objectif premier est de renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même secteur autour d'un moment de convivialité partagée. Et au-delà de l'objectif de se rencontrer et d'apprendre à se connaître pour mieux vivre ensemble, ce type d'opération crée des liens entre les habitants qui peuvent être utilement mis à profit pour développer d'autres actions d'amélioration de leur cadre de vie.

Des fêtes des voisins sont ainsi organisées dans plusieurs secteurs, comme dans la rue des Rosiers, dans le lotissement de Préville ou encore au Haut Breil Bernier (nota : il ne s'agit là que de quelques exemples et cette liste non exhaustive mériterait d'être complétée).

Il existe probablement aussi des actions de solidarité et d'entraide entre voisins, plus difficiles à identifier car se pratiquant souvent de façon individuelle et dans une relative discrétion.

S'agissant de ces diverses initiatives, le conseil des sages préconise un travail d'identification permettant de dresser une liste aussi exhaustive que possible, sous l'égide de l'élue en charge des quartiers.

Ces différentes formes d'engagement, sans doute encore insuffisamment pratiquées, révèlent en tout état de cause l'existence d'un terreau propice à un développement plus large de la participation citoyenne.

TITRE 4 - LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DES SAGES

Chapitre 1 - Le postulat de départ

Avant de formuler ses recommandations, le conseil des sages s'est fondé sur la conviction selon laquelle **la participation citoyenne des habitants ne se décrète pas** : il ne suffit pas d'une délibération du conseil municipal pour que tous les habitants d'une commune s'engagent massivement et spontanément dans des actions au service de l'intérêt général.

Elle se met en marche **en donnant envie** aux habitants de s'investir pour la commune et pour le bien-être collectif de sa population. Elle est rarement le résultat d'une démarche spontanée. Elle doit être suggérée et suppose d'être facilitée, accompagnée et encouragée : c'est là que l'action de la municipalité trouve toute sa place. Son rôle, en effet, est de créer les conditions favorables à la mise en marche de la participation citoyenne.

Comment ?

- en montrant elle-même l'exemple par une pratique de l'écoute et de la concertation avec les habitants ;
- en faisant en sorte que les habitants qui s'engagent y trouvent un intérêt particulier tout en visant l'intérêt général (par exemple, une amélioration de leur cadre de vie, de leur tissu relationnel, un sentiment d'utilité sociale, un impôt moins lourd à acquitter...);
- en proposant des méthodes, des outils ;
- en accordant quelques facilités financières, techniques... pour la mise en œuvre d'actions ;
- en communiquant sur les actions réalisées et en valorisant les citoyens-acteurs.

Chapitre 2 - Première recommandation : poursuivre et amplifier la mise en œuvre d'actions ponctuelles de participation citoyenne

Le conseil des sages constate donc qu'un mouvement de participation citoyenne des habitants est déjà lancé, à travers des actions ponctuelles à l'initiative de la municipalité, du conseil municipal des enfants, d'associations ou d'habitants. Mais, il observe aussi que celles-ci ne suscitent pas toujours la mobilisation attendue et que leur fréquence n'est peut-être pas encore suffisante pour créer des habitudes de participation citoyenne.

Il estime en conséquence nécessaire de poursuivre et d'amplifier cet élan en réitérant les opérations déjà menées et en développant de nouvelles actions participatives ponctuelles. Celles-ci ont en effet le mérite de mettre, périodiquement, un coup de projecteur sur cette nouvelle approche de l'animation municipale. Elles présentent l'avantage de fédérer les habitants autour de la notion d'intérêt général, d'évaluer leur degré d'acceptation de cette nouvelle façon de vivre la citoyenneté et de les habituer progressivement à être acteurs/contributeurs et non plus seulement des contribuables/consommateurs. Autrement dit, cette approche est de nature à favoriser l'exercice de la démocratie locale et à permettre à des habitants de se mettre au service de l'intérêt général : même si c'est de manière ponctuelle et parfois éphémère, ces invitations à donner un peu de son temps à la collectivité peuvent faire naître une prise de conscience et créer de nouvelles habitudes chez les citoyens.

Pour sa part, le conseil des sages a commencé à identifier 20 actions, étant entendu qu'il continuera, jusqu'à la fin de son mandat, à enrichir progressivement ce « catalogue » initial.

Pour chacune de ces actions, il propose une fiche descriptive, détaillant son objet, les objectifs poursuivis, les structures et personnes ressources et, chaque fois que possible, le calendrier de mise en œuvre et les modalités d'évaluation.

L'ensemble de ces premières fiches figure en annexes. Elles se répartissent en 7 thèmes génériques :

1. Communication/Information/Mobilisation
2. Contribution à l'action municipale
3. Culture
4. Entraide/Solidarité
5. Environnement/Cadre de vie
6. Réduction des déchets
7. Sécurité des déplacements

Chapitre 3 - Deuxième recommandation : mettre en œuvre une démarche de participation citoyenne durable et généralisable

Pour intéressantes et indispensables qu'elles soient, les actions ponctuelles ou ciblées présentent néanmoins des limites : leurs effets étant souvent éphémères, il faut les répéter sans cesse pour garantir un niveau de mobilisation constant ; elles mobilisent difficilement l'ensemble de la population, l'échelle de la commune pouvant pour certains paraître trop éloignée de leurs préoccupations immédiates.

En complément à la mise en œuvre de ce type d'actions, le conseil des sages préconise donc de mettre en mouvement une démarche de participation citoyenne pérenne et généralisable à terme à l'ensemble du territoire communal.

§ 3.1 Le cadre de la démarche : le quartier

3.11 Le quartier, lieu d'expression de la participation citoyenne

La démarche que propose le conseil des sages est fondée sur le **choix du quartier comme lieu privilégié d'expression de la participation citoyenne**. Pour des raisons de simplification de langage, nous conviendrons d'appeler « quartier » un secteur de la commune, qu'il soit situé en ville ou en campagne.

Cette deuxième approche repose sur la notion de proximité. Le pari est de croire qu'il est plus aisé de mobiliser les habitants en leur proposant de s'intéresser à des problématiques touchant à leur environnement immédiat. En leur demandant de s'approprier leur cadre de vie et d'en être responsable, on crée un intérêt et on peut ainsi donner envie aux habitants de participer.

L'autre avantage que présente cette option est d'inscrire cette participation dans un cadre moins contraignant et plus accessible pour les habitants, surtout pour les actifs qui peuvent rencontrer des difficultés pour dégager du temps pour les autres. En effet, par exemple, être membre d'une commission extra-municipale suppose de la disponibilité à des moments imposés par d'autres et selon un calendrier que la personne ne maîtrise pas et qu'elle a plutôt le sentiment de subir. Par exemple encore, participer à des réunions thématiques, à des réunions publiques de concertation au niveau de la commune nécessite une certaine aisance dans la prise de parole ; certains aussi peuvent estimer qu'ils n'ont pas les connaissances techniques suffisantes pour donner un avis sur un tel ou tel projet, qui plus est lorsque sont présents des experts ou des personnes qualifiées. Ce sont là autant de freins qui expliquent en partie la réticence d'une majorité d'habitants à s'engager dans la vie citoyenne de leur commune.

A contrario, dans son quartier, au contact de voisins qu'il fréquente au quotidien et qui partage des préoccupations similaires, dans un environnement qui lui est familier, le citoyen peut se sentir plus à l'aise dans un univers qu'il connaît mieux.

3.12 La reconnaissance « officielle » du quartier comme cadre d'action de la vie citoyenne

Le lancement d'une démarche de participation citoyenne au niveau du quartier suppose une reconnaissance « officielle » et visible de cet échelon de proximité par la municipalité. Celle-ci passe par la mise en œuvre d'un certain nombre de pratiques et de dispositions nouvelles destinées à donner une réalité au concept du quartier. A ce titre, les sages suggèrent :

- 1) l'institution de visites périodiques des élus dans les quartiers pour aller à la rencontre de leurs habitants. Cette initiative peut prendre des formes diverses : par exemple, une fois par mois, les élus peuvent s'inviter dans un quartier pour échanger avec ses habitants sur des sujets de la vie quotidienne, autour d'un café (les « cafés citoyens »). Il peut s'agir aussi d'organiser des « randonnées civiques », autrement dit des déplacements sur site, à pied ou en vélo, pour mieux appréhender la réalité des quartiers. On peut aussi imaginer qu'un certain nombre de réunions thématiques soient décentralisées au niveau des quartiers, pour la présentation du budget, de projets d'aménagements... Certes, cet exercice de démocratie locale exige du temps, mais c'est la réalité de l'engagement des élus, exprimé de façon concrète, qui doit permettre de donner aux habitants l'envie de s'engager à leur tour ;
- 2) la désignation d'un élu référent de quartier, interlocuteur privilégié des habitants du secteur ;
- 3) de la même façon, la reconnaissance par la municipalité d'un ou plusieurs référents de quartier, désigné(s) par les habitants eux-mêmes pour les représenter auprès des élus ;
- 4) le vote d'un budget « participatif » destiné à financer des initiatives venant des quartiers : même modeste, il peut avoir valeur de symbole et être perçu comme un signe d'encouragement ;
- 5) la contractualisation de la relation entre le quartier et la municipalité à travers l'adoption d'une « charte de la participation citoyenne ». En clarifiant dès le départ le sens et le cadre général de la démarche souhaitée par les élus, cette charte sera garante du bon fonctionnement de la citoyenneté de quartier. Elle devra notamment préciser :
 - le rôle attendu du quartier, sa marge d'autonomie et ses limites ;
 - les engagements de la municipalité et les modalités d'accompagnement de la démarche par celle-ci ;
 - les principes de fonctionnement et d'organisation du quartier ;
 - les différentes étapes de la démarche à mettre en œuvre.

La municipalité ou le conseil des sages peuvent proposer un modèle de charte. Toutefois, dans la mesure où l'objectif est de favoriser la participation, il serait préférable d'associer en amont quelques habitants à l'écriture de ce document pour faciliter ensuite l'adhésion des quartiers.

3.13 Le découpage des quartiers : l'affaire des habitants

Le conseil des sages s'est posé la question de savoir si un pré-découpage des quartiers doit être réalisé préalablement par la municipalité ou s'il faut laisser les habitants délimiter eux-mêmes le périmètre de leur quartier.

Dans le premier cas, la tentation pourrait être de définir des territoires trop grands de manière à avoir moins d'interlocuteurs. Mais le risque serait de créer des limites artificielles, déconnectées de la notion de « voisinage de proximité » et susceptibles de provoquer un phénomène de rejet.

Dans le second cas, l'intérêt serait précisément de fonder la création du quartier sur des réalités de voisinage. De plus, laisser, dès le départ, aux habitants eux-mêmes l'initiative de leur organisation est de nature à favoriser l'adhésion à la démarche proposée.

Sans sous-estimer le risque de voir certains secteurs tomber en déshérence, faute d'avoir été rattachés à un quartier, les sages estiment préférable de laisser aux habitants toute latitude pour se regrouper selon leurs habitudes de vie. Le rôle de la municipalité devra être alors de veiller à ce que des secteurs ne soient pas oubliés, soit en les incitant à se constituer en quartier si leur taille est suffisamment critique soit, dans le cas contraire, en les aidant à négocier leur rattachement à d'autres quartiers déjà formés.

§ 3.2 Une démarche en quatre étapes

Etape n° 1 : le lancement

Le lancement de la démarche repose essentiellement sur une phase de communication et d'explication auprès de la population.

Dans un premier temps, il s'agit d'utiliser les supports d'information locaux (le bulletin « Vivre à Saint-Aubin-du-Cormier », le site internet de la commune, la page Facebook de la commune) et de relayer l'information auprès des relais d'opinion locaux, identifiés parmi les bénévoles déjà engagés dans la vie citoyenne de la commune ou dans la vie associative. La presse locale est également un vecteur de communication à ne pas oublier.

Cette première phase doit être l'occasion d'expliquer la démarche et aussi de susciter de l'intérêt auprès du plus grand nombre de personnes de la commune.

Dans un second temps, il est suggéré de réunir tous les habitants intéressés afin d'aller plus loin dans l'explication et de leur préciser la démarche proposée. L'objectif de cette rencontre doit être aussi de faire émerger des volontaires pour mener une expérimentation au niveau de leur quartier.

L'appel à candidatures lancé dans les supports de communication locaux ne sera peut-être pas suffisamment fructueux pour réunir un nombre significatif de participants. C'est pourquoi, il sera sans doute opportun de solliciter des personnes ressources, déjà impliquées dans la vie de la commune et identifiées comme pouvant potentiellement adhérer à la démarche proposée.

Etape n° 2 : la phase expérimentale

Il serait utopique de penser que la démarche de participation citoyenne puisse être immédiatement déployée dans tous les quartiers de la commune. Avant d'envisager une généralisation, une phase expérimentale est donc nécessaire et est même souhaitable : elle permettra de rôder la méthodologie proposée et de la corriger ultérieurement si besoin.

Dans le cadre de cette phase expérimentale, il est préférable de s'appuyer sur des secteurs de la commune identifiés comme ayant déjà une réalité de vie de quartier, fondée sur des relations de voisinage bien établies. L'un des éléments d'identification pouvant être pris en compte à cet égard est l'existence dans le quartier d'une fête des voisins : on peut en effet penser que des habitants, déjà habitués à se retrouver pour des moments de convivialité, peuvent être plus enclins à aller plus loin et à construire ensemble une démarche de participation citoyenne dans leur quartier.

Pour être significative, cette expérimentation devrait, dans l'idéal, être conduite dans **trois** quartiers. En deçà, le risque serait, au moment du bilan, d'être dans l'incapacité de tirer des enseignements suffisamment pertinents pour la suite, surtout si d'aventure, on se retrouvait confronté à un succès d'un côté et à un échec de l'autre. Au-delà de trois, la difficulté, pour la municipalité, pourrait être de ne pas être en mesure d'accompagner dans de bonnes conditions les quartiers engagés.

Pour réussir, cette expérimentation suppose quelques préalables :

- 1) la prise en charge, dès le départ, de l'animation du quartier par une équipe de bénévoles, définissant eux-mêmes, avec les autres habitants, leurs modalités de fonctionnement et les actions qu'ils souhaitent entreprendre ;
- 2) un accompagnement financier et technique de la part de la municipalité : un droit de tirage sur un budget «participatif», une aide des services techniques... et des points d'étape réguliers entre les élus et l'équipe d'animation du quartier ;
- 3) une communication en continu sur la démarche du quartier et ses actions ainsi qu'une valorisation des acteurs (par exemple par une mise à l'honneur lors d'événements spécifiques organisés à l'initiative de la municipalité – cf. les « trophées citoyens » remis lors de la cérémonie des vœux à des habitants particulièrement engagés dans la commune).

Etape n° 3 : le bilan de l'expérimentation

Avant de songer à la généralisation de la démarche proposée, il est indispensable de tirer les enseignements de la phase expérimentale qui aura été menée.

Sans attendre, la fin de l'expérimentation, des ajustements peuvent être apportés si nécessaire à l'occasion des points d'étape qui sont préconisés entre l'équipe d'animation du quartier et les élus.

Mais le bilan final doit aller plus loin et permettre de s'interroger sur la faisabilité d'une généralisation de la démarche.

Il doit bien sûr associer toutes les parties prenantes : les habitants du quartier ou leurs représentants ainsi que la municipalité à laquelle il appartiendra de décider ou non d'ouvrir la démarche aux autres secteurs de la commune.

Ce bilan devra en particulier évaluer et mesurer :

- la mobilisation des habitants du quartier au démarrage et sur la durée (en nombre, en temps passé, en apports techniques...);
- les éléments facilitateurs et les leviers de réussite ;
- à l'inverse, les difficultés éventuellement rencontrées et les freins à la mise en œuvre de la démarche ;
- les actions réalisées : lesquelles, pourquoi, comment ?
- les changements intervenus dans la relation entre les habitants du quartier ;
- le coût pour la collectivité locale.

Etape n° 4 : la généralisation de la démarche

L'objectif est de tendre vers la généralisation de la démarche à l'ensemble des quartiers, de ville et de campagne. Toutefois, si la municipalité prend la décision d'ouvrir la démarche à l'ensemble du territoire de la commune, elle ne peut imposer à chaque secteur d'y participer immédiatement. La règle doit rester le **volontariat**. La politique municipale en la matière doit viser une montée en puissance progressive en continuant de susciter une adhésion de plus en plus grande à la démarche, par de l'accompagnement, de la communication et de la valorisation... pour arriver à terme, pourquoi pas, à l'instauration d'un concours des quartiers citoyens comme il existe déjà des concours des maisons et quartiers fleuris.

A ce stade, on pourrait concevoir que la municipalité passe le relais à une structure spécifique chargée d'impulser, de coordonner et d'assurer le suivi des actions de participation citoyenne. Cette structure, qui pourrait prendre la forme d'un conseil de la participation citoyenne, serait notamment composée de représentants des quartiers, du monde associatif, du conseil des sages et de la municipalité. Il serait souhaitable d'y associer aussi quelques jeunes saint-aubinais (collégiens ou lycéens).

Le calendrier de déploiement de la démarche

Pour compléter sa recommandation, le conseil des sages propose d'inscrire cette démarche dans un calendrier s'étalant de 2017 à 2020 :

1^{er} trimestre 2017	Actes fondateurs de la municipalité : désignation d'élus de quartier, vote d'un budget participatif...
2^{ème} trimestre 2017	Lancement de la démarche : communication en direction de la population et auprès des relais d'opinion locaux, appel à candidatures, rencontre avec les « quartiers » volontaires
Septembre 2017 à Septembre 2019	Phase expérimentale
4^{ème} trimestre 2019	Bilan de l'expérimentation
2020	Début de la généralisation

CONCLUSION

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles ».

Amener les habitants à s'impliquer dans la vie de leur cité, à prendre leur part de responsabilités, à s'engager dans des actions collectives n'est pas une tâche aisée et les préconisations du conseil des sages peuvent apparaître comme irréalistes ou difficiles à mettre en œuvre. Mais reprenant à leur compte la phrase du philosophe latin Sénèque, mise en exergue ci-dessus, les sages encouragent la municipalité à poursuivre et à amplifier son projet de la participation citoyenne des habitants.

Certes, le chemin ne sera pas simple : il faudra du temps, de l'explication, de l'implication aussi de la part des élus. Changer les habitudes, faire prendre conscience à l'habitant qu'il peut trouver un intérêt particulier à s'engager au service de l'intérêt général... nécessitent de la force de conviction et de l'énergie. Mais quels que soient les difficultés et les freins éventuellement rencontrés, ce qui importe d'abord, ce sont les atouts dont Saint-Aubin-du-Cormier dispose pour faire face à ce défi. Il y a d'abord la volonté affichée et réelle de la municipalité d'impliquer les Saint-Aubinais dans la vie communale : les nouvelles pratiques de démocratie locale mises en place depuis 2014 le montrent à l'évidence ; la commande passée sur le sujet au conseil des sages en est elle-même une illustration. Il y a ensuite toutes les actions et opérations menées par les associations ou par des bénévoles de la commune qui révèlent l'existence d'un terreau propice au développement de la participation citoyenne. La conjonction de ces deux facteurs permet donc, raisonnablement, de penser que le projet est viable et peut réussir.

C'est en tous les cas, la conviction du conseil des sages et le sens de l'avis qu'il rend aujourd'hui à la municipalité en lui apportant son éclairage sur le sujet et sa contribution à la définition d'une démarche globale.



LES FICHES ACTIONS

N° FICHE	THÈME	TITRE DE L'ACTION
1-1	Communication/Information/Mobilisation	Concours sur la participation citoyenne à destination des jeunes
2-1	Contribution à l'action municipale	Les ateliers décoratifs
3-1	Culture	Monter un projet culturel pour et avec les habitants
4-1	Entraide/Solidarité	Le mentorat
4-2	Entraide/Solidarité	Troc aux plantes saint-aubinais
4-3	Entraide/Solidarité	Formation aux gestes aux premiers secours tout public
4-4	Entraide/Solidarité	Les cuisiniers solidaires
4-5	Entraide/Solidarité	Relations de bon voisinage
5-1	Environnement/Cadre de vie	Propreté de l'espace public (1)
5-2	Environnement/Cadre de vie	Fleurissement d'un quartier
5-3	Environnement/Cadre de vie	Semer une jachère fleurie
5-4	Environnement/Cadre de vie	Guide de la propreté de l'espace public
5-5	Environnement/Cadre de vie	Opération de nettoyage du mobilier urbain
5-6	Environnement/Cadre de vie	Aménagement des parcs collectifs de conteneurs à déchets
6-1	Réduction des déchets	Les bonnes pratiques pour réduire les déchets ménagers
6-2	Réduction des déchets	Le composteur collectif
6-3	Réduction des déchets	Les poulaillers de quartier
7-1	Sécurité des déplacements	Opération de sécurité routière
7-2	Sécurité des déplacements	Sécurité routière des seniors
7-3	Sécurité des déplacements	Sécurité des enfants

(1) Action déjà mise en œuvre à l'initiative du conseil municipal des enfants en avril 2016.

Thème : Communication/Information/Mobilisation

Fiche n° 1-1

Titre du projet : Concours sur la participation citoyenne à destination des jeunes

Objectifs :

Amener les jeunes à s'engager au service de l'intérêt général
Valoriser le potentiel, la créativité et l'engagement des jeunes

Description :

Organiser un concours à destination des jeunes de la commune ayant pour objet de leur demander d'imaginer des actions de participation citoyenne
Constituer un comité d'organisation pour élaborer le règlement du concours, rechercher des "sponsors", monter le plan de communication
Lancer le concours auprès des jeunes via les supports d'information et les réseaux locaux
Constituer un jury chargé de sélectionner les meilleurs projets
Aider à la mise en œuvre des propositions d'actions primées

Personnes ressources :

Les élus en charge de la jeunesse et de la participation citoyenne
Le conseil des sages
Le conseil municipal des enfants
Des représentants d'associations locales
La coordinatrice Enfance Jeunesse

Planning :

Evaluation :

Nombre de participants
Nombre d'actions proposées
Nombre d'actions mises en œuvre
Coût de la mise en œuvre pour la collectivité

Thème : Contribution à l'action municipale

Fiche n° 2-1

Titre du projet : Les ateliers décoratifs

Objectifs :

Permettre à des habitants de mettre leur savoir-faire en décoration au service de la commune
Valoriser les personnes dotées d'un talent de décorateur
Donner plus d'éclat aux événements municipaux

Description :

Constituer un groupe de personnes acceptant de participer à la décoration de manifestations organisées par la municipalité (cérémonie des vœux, repas du CCAS, accueil des nouveaux habitants...)
Lancer un appel à candidature via les associations locales pratiquant des activités de décoration et plus largement auprès de la population via les supports d'information locaux
Mettre à disposition de ce groupe un lieu pouvant servir d'atelier ainsi que des éléments de décoration (fleurs par exemple)

Personnes ressources :

Les associations locales : Arts Créatifs, Art et Loisir Passion, Comité des Fêtes...
Les "artistes locaux"
Les services techniques (pour la fourniture de plants et de fleurs)

Planning :

Evaluation :

Thème : Culture

Fiche n° 3-1

Titre du projet : Monter un projet culturel pour et avec les habitants

Objectifs :

Permettre aux artistes locaux de trouver un espace d'expression public et valoriser leur talent
Fédérer les habitants autour d'un événement culturel périodique
Créer un événement médiatique pouvant servir la renommée de la commune

Description :

Recenser les "artistes locaux"
Leur proposer de monter ensemble un événement (exposition, spectacle, rencontre...)
Mettre à leur disposition les espaces publics et la logistique nécessaires à la mise en œuvre de leur projet

Personnes ressources :

L'élu en charge de la vie culturelle
L'association Anim' Bel Air
Les associations ayant une activité culturelle, artistique...
Les artistes locaux

Planning :

1 rencontre tous les deux ans ("la biennale de Saint-Aubin-du-Cormier")

Evaluation :

Nombre d'artistes participants
Nombre de spectateurs ou visiteurs

Thème : Entraide / Solidarité

Fiche n° 4-1

Titre du projet : Le mentorat

Objectifs :

Développer l'échange (par quartier avec l'objectif de l'étendre à la commune) :

- 1) Le troc ou le rendre service = développer une relation de soutien, d'échange et d'apprentissage entre deux personnes ayant acquis une expérience dans un domaine professionnel, qu'il soit intellectuel ou manuel
- 2) La transmission = favoriser le développement d'une autre personne qui a des compétences à acquérir

Exemple :

Jardinier →
← Professeur d'anglais

Description :

Etablir une liste de prêts ainsi qu'une liste de personnes compétentes dans leur domaine
Choisir un référent de quartier dépositaire de ces listes
Définir les modalités de prêt et d'échange

Personnes ressources :

Le référent désigné par les habitants du quartier

Planning :

Evaluation :

Nombre de prêts / an

Nombre d'habitants participant / nombre d'habitants du quartier

Thème : Entraide / Solidarité

Fiche n° 4-2

Titre du projet : Troc aux plantes saint-aubinais

Objectifs :

Développer le troc et l'échange de conseils dans le domaine du jardinage

Renforcer le lien social et intergénérationnel

Description :

Organiser deux rendez-vous annuels permettant à chacun de troquer des semis, arbres, greffes, tubercules...

Donner des conseils de jardinage...

Personnes ressources :

Les associations locales : "Ragoles et Béruchets", les "Potagers du Cormier"

Planning :

Printemps et automne

Evaluation :

Nombre d'habitants participant

Thème : Entraide / Solidarité

Fiche n° 4-3

Titre du projet : Formation aux gestes aux premiers secours (tout public)

Objectifs :

Sensibiliser aux gestes et comportements qui sauvent
Développer le sens civique en se familiarisant avec le matériel de secours sur la voie publique, en protégeant les personnes vulnérables
Susciter chez certains l'envie d'aller plus loin, jusqu'au monitorat

Description :

Solliciter des formateurs locaux habilités à dispenser ce type de formation
Définir avec eux la durée et le contenu de la formation : apprendre à se servir d'un défibrillateur, pratique d'un massage cardiaque, des gestes à pratiquer en cas de fausse route...
Organiser matériellement la formation : salle, matériel, équipements
Communiquer sur l'offre de formation et recenser les candidats

Personnes ressources :

Une ou plusieurs associations locales pour porter le projet
Les sapeurs-pompiers du centre de Saint-Aubin-du-Couesnon
Les secouristes locaux titulaires des diplômes nécessaires pour dispenser cette formation
La Protection civile, la Croix Rouge

Planning :

Evaluation :

Nombre de participants / nombre d'habitants de la commune

Thème : Entraide / Solidarité

Fiche n° 4-4

Titre du projet : Les cuisiniers solidaires

Objectifs :

Créer de la solidarité entre les habitants de la commune
Favoriser la convivialité
Mettre en valeur des talents locaux

Description :

Faire appel aux cuisiniers amateurs pour confectionner un repas solidaire offert ensuite aux personnes moins favorisées et/ou isolées, sans condition d'âge
Mettre à leur disposition les équipements municipaux nécessaires
Solliciter les associations "Les potagers du Cormier" et "Ragoles et Béruchets" pour la fourniture de produits (légumes, plantes aromatiques)

Personnes ressources :

Le Centre Communal d'Action Sociale
Les bénévoles du comité des fêtes
Les associations locales productrices de légumes : « les Potagers du Cormier », « Ragoles et Béruchets »

Planning :

Evaluation :

Nombre de participants bénévoles
Nombre de convives

Thème : Entraide / Solidarité

Fiche n° 4-5

Titre du projet : Relations de bon voisinage

Objectifs :

Rassurer les résidents partis en vacances, leur permettre de partir en toute confiance
Limiter les risques d'intrusion ou de vol
Entretien des relations de voisinage

Description :

Signaler à un voisin de confiance ses absences de moyennes ou longues durées (week-end, vacances)
Demander à la personne absente de communiquer un numéro de téléphone pour la joindre en cas de besoin
Proposer de soigner les animaux, d'arroser les fleurs, de relever le courrier
Demander des rondes à la gendarmerie

Personnes ressources :

Les personnes de confiance
L' élu de quartier
La gendarmerie

Planning :

Pendant les vacances et les longs week-ends

Evaluation :

Ressenti des personnes absentes

Thème : Environnement / Cadre de vie

Fiche n°5-1

Titre du projet : Propreté de l'espace public

Objectifs :

Améliorer la propreté de l'espace public en impliquant les enfants de la commune via le conseil des enfants

- dans le centre-ville
- dans la zone château, étang, CRAPA

Sensibiliser les usagers de l'espace public à la propreté, les informer de la durée de vie des différents déchets dans la nature ...

Description :

Programmer dans l'année 1 ou 2 matinées nettoyage des rues et ensemble de l'espace public

Information des enfants via la presse - le bulletin municipal - les écoles

Prévoir 1h30 à 2h00 maximum d'intervention

Prévoir des groupes si le nombre de participants est important

Sécurité des enfants dans la rue assurée par des adultes

Prévoir matériel: sacs poubelles, gants pour les enfants,.....

Mettre à disposition un moyen de transport des déchets original, genre charrette + cheval

Personnes ressources :

Conseil municipal des enfants

Ecoles primaires

Club des aînés

Retraite sportive

Conseil des sages

Propriétaires chevaux / charrette

Planning :

En décembre avant ou après la foire de Noël

En juin, avant la fin des classes

Ou avant autres événements

Evaluation :

Nombre enfants / volume déchets / photos / communication

Thème : Environnement / Cadre de vie

Fiche n° 5-2

Titre du projet : Fleurissement d'un quartier

Objectifs :

Donner une image propre du quartier
Sensibiliser le citoyen à s'investir dans un projet collectif
Rassembler et partager ses idées sur les objectifs à atteindre

Description :

Réunir un maximum d'habitants du quartier pour recenser les idées de chacun
Choisir un ou plusieurs projets
Se fixer une échéance pour la réalisation du ou des projets retenus
Identifier les bénévoles du quartier acceptant de participer à la mise en œuvre du projet et les solliciter pour la fabrication d'équipements (bacs par exemple)

Personnes ressources :

Les référents et l'ensemble des habitants du quartier
Les services techniques de la commune pour la fourniture de la matière première (bois, plants...)

Planning :

Au printemps (Pâques, Pentecôte)

Evaluation :

Réactions des riverains, des autres habitants, automobilistes, photos

Thème : Environnement / Cadre de vie

Fiche n° 5-3

Titre du projet : Semer une jachère fleurie

Objectifs :

Sensibiliser et mobiliser les habitants autour d'une action pour l'environnement
Embellir les espaces publics de la commune
Donner envie aux personnes extérieures de venir découvrir Saint-Aubin-du-Cormier

Description :

Identifier un lieu emblématique
Préparer le sol
Choisir les graines par rapport aux résultats attendus (esthétique, accueil de la biodiversité)
Semer et équiper l'espace d'un panneau explicatif

Personnes ressources :

L' élu référent en matière d'environnement
Les associations locales : Ragoles et Béruchets, les potagers du Cormier...
Les services techniques de la commune

Planning :

Evaluation :

Commentaires des visiteurs
Articles de presse

Thème : Environnement / Cadre de vie

Fiche n° 5-4

Titre du projet : Guide de la propreté de l'espace public

Objectifs :

Donner aux habitants des conseils pratiques pour leur permettre de contribuer au quotidien à la propreté de l'espace public

Sensibiliser les habitants au respect de leur environnement et de leur cadre de vie

Description :

Recenser tous les petits gestes qui, au quotidien, peuvent être mis en œuvre pour assurer la propreté de l'espace public (aux abords de chaque propriété, dans les "parcs" communaux et les établissements publics)

Les compiler dans un guide à destination des habitants de la commune à diffuser dans chaque foyer, à mettre en ligne sur le site internet de la commune et à remettre aux nouveaux habitants au moment de leur accueil

Personnes ressources :

Des représentants du conseil des sages et du conseil municipal des enfants

Pierre AVENET (pour l'illustration)

Planning :

Evaluation :

Enquête auprès des habitants sur leur perception de ce guide et l'usage qu'ils en font

Thème : Environnement / Cadre de vie

Fiche n° 5-5

Titre du projet : Opération de nettoyage du mobilier urbain

Objectifs :

Améliorer l'accueil des utilisateurs de l'espace public
Améliorer l'image de la commune
Créer du lien entre les habitants

Description :

Organiser chaque année au printemps une opération de nettoyage et de remise en état du mobilier urbain (bancs, tables, poubelles) dans les lieux les plus visités

Personnes ressources :

L' élu en charge des équipements publics
Les services techniques de la commune
Les jeunes recrutés dans le dispositif "Argent de poche"
Les associations locales
Le conseil municipal des enfants

Planning :

1 opération annuelle à programmer au début du printemps

Evaluation :

Nombre de participants à l'opération

Thème : Environnement / Cadre de vie

Fiche n° 5-6

Titre du projet : Aménagement des parcs collectifs de conteneurs à déchets

Objectifs :

Donner l'image d'un quartier propre
Sensibiliser les habitants du quartier au respect des règles de collecte des ordures ménagères

Description :

Créer (ou réaménager) dans les quartiers où existent des points de collecte des ordures ménagères un espace dédié délimitant les zones de stockage des déchets (une zone poubelles et une zone sacs jaunes)

Afficher sur cet espace les modalités de tri, les dates des collectes et les conditions de dépôts sur place des différents contenants

Définir au niveau du quartier les règles d'entretien de cet espace : propreté du lieu, remise en état, fleurissement...

Communiquer auprès des habitants du quartier sur les modalités d'utilisation de cet espace

Personnes ressources :

Les personnes identifiées comme des "référénts de quartier"
Le SMICTOM

Planning :

Evaluation :

Thème: Réduction des déchets

Fiche n° 6-1

Titre du projet : Les bonnes pratiques pour réduire les déchets ménagers

Objectifs :

Inciter les personnes à réduire le poids de leurs ordures ménagères
Partager les bonnes pratiques
Valoriser les initiatives individuelles

Description :

Ouvrir une rubrique dans le bulletin d'information municipale présentant chaque mois une bonne pratique visant à réduire les déchets
Alimenter cette rubrique en y faisant figurer des initiatives individuelles ou collectives proposées par les habitants eux-mêmes ou des conseils prodigués par les associations locales concernées par les problématiques environnementales
Relayer les informations collectées sur le site internet de la commune

Personnes ressources :

Elu référent en matière d'environnement
Associations locales : Ragoles et Béruchets, les Potagers du Cormier...

Planning :

Evaluation :

1 bonne pratique diffusée par mois

Thème : Réduction des déchets

Fiche n° 6-2

Titre du projet : Le composteur collectif

Objectifs :

Permettre aux habitants sans composteur ou résidant en appartement d'alléger leur poubelle ménagère

Sensibiliser les habitants à cette pratique

Recycler du broyat de branches (services techniques)

Description :

Définir les endroits : proximité déchetterie, jardins familiaux, immeubles ou quartiers

Acheter ou fabriquer des composteurs (Emeraude Création Saint Malo)

Etablir la liste des déchets acceptés

Trouver des guides bénévoles de composteurs

Organiser une campagne d'information, avec réunions publiques

Personnes ressources :

Conseil Général

Communauté de communes

ADEME

SMICTOM

Services techniques communaux (broyat de branches)

Associations "Ragoles et Béruchets", "Les Potagers du Cormier"

Le Bardac

Planning :

Evaluation :

Thème : Réduction des déchets

Fiche n° 6-3

Titre du projet : Les poulaillers de quartier

Objectifs :

Réduire les déchets ménagers (- 150 kg de déchets alimentaires par an et par poule)
Mobiliser les habitants d'un quartier autour d'un projet collectif
Créer du lien social

Description :

Construire et gérer un poulailler de quartier :

- identifier les personnes motivées
- choisir un terrain adapté et accessible aux habitants du quartier : sur un espace commun, 2 m² minimum par poule, dans un endroit à l'ombre. Dans le cadre d'un projet plus global de réduction des déchets, il peut être utile de prévoir une surface plus importante pour y accueillir également une zone de compostage et de broyage collectifs
- réunir le matériel nécessaire
- acheter des poules
- s'organiser pour la gestion du poulailler : sortir les poules le matin, leur donner à manger, nettoyer le poulailler, rentrer les poules le soir, collecter les œufs et les distribuer

Personnes ressources :

Les habitants des quartiers ayant déjà une expérience du vivre ensemble (ex : ceux qui organisent une fête des voisins ou qui ont une tradition d'entraide)

Une condition : le quartier doit pouvoir disposer d'un espace commun adapté

Planning :

Evaluation :

Estimation de la quantité de déchets alimentaires ingérer par les poules
Ressenti du projet par les habitants du quartier



Thème : Sécurité des déplacements

Fiche n° 7-1

Titre du projet : Opération de sécurité routière

Objectifs :

Améliorer la sécurité des piétons et des usagers mode doux des voies importantes de la ville
Sensibiliser les automobilistes et les motocyclistes au respect des règles
Informers les enfants sur les distances de sécurité

Description :

Contrôle de la vitesse des automobilistes, par exemple Rue de Rennes par la gendarmerie.
Les usagers autos en infraction sont arrêtés.
Au lieu de recevoir une contravention, ils reçoivent un message des enfants qu'ils auront préparé en amont. dans le cadre par exemple d'une classe de CM1 ou CM2.
En dehors du message oral, les enfants pourront délivrer en plus un message écrit, un dessin ou autre support.
En guise de préparation en classe, il serait possible que les enfants appréhendent les notions de distance de réaction d'un conducteur, de distance de freinage, de distance d'arrêt...
Préparation de l'intervention sur le terrain, rencontre avec la gendarmerie pour accord et coordination.
Durée : 1h00 maxi

Personnes ressources :

- Gendarmerie
- Une classe de CM
- Auto-école locale
- Enseignant (s)
- La presse

Planning :

Période scolaire par beau temps si possible

Evaluation :

Ressenti des enfants / Réactions des automobilistes

Thème : Sécurité des déplacements

Fiche n° 7-2

Titre du projet : Sécurité routière des seniors

Objectifs :

Améliorer la sécurité des seniors dans leurs déplacements à pied, en 2 roues, en voiture, en leur proposant une remise à niveau du code de la route, contrôle vue, test freinage

Description :

Avec l'aide de professionnels de la sécurité routière, proposer aux seniors une rencontre spécifique en salle :

- Durée : 1h30 maximum
- Test de connaissance du code de la route
- Bilan
- Remise à niveau sur des situations conflictuelles et difficiles pour ce type de public
- Utilisation de supports photos / vidéos
- Contrôle vue
- Test de freinage d'urgence / appréhender les distances de freinage
- Simulateur de conduite

Personnes ressources:

- Club des aînés
- Retraite sportive
- Auto-école locale
- Association Prévention routière
- Témoignage personne accidentée
- Opticien

Planning:

Avant les départs en vacances

Evaluation:

Nombre participants / photos / communication

Thème : Sécurité des déplacements

Fiche n° 7-3

Titre du projet : Sécurité des enfants

Objectifs :

Sensibiliser les enfants aux règles de circulation sur les voies publiques
Inciter les automobilistes et les 2 roues à respecter les vitesses autorisées dans les zones fréquentées par les enfants
Faire prendre conscience aux enfants de l'intérêt du port du casque à vélo

Description :

Informar les parents par voie orale sur les dangers de la route pour leurs enfants
Faire participer les enfants et les adultes à l'élaboration d'un support de communication (panneau ou autre) sur les dangers de la route et les règles à respecter

Personnes ressources :

Le conseil municipal des enfants
Les établissements scolaires (déjà engagés en partie dans ce travail de sensibilisation)
Les parents, les conseils de parents d'élèves

Planning :

Pendant les vacances scolaires, les week-ends

Evaluation :